

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 20 décembre 2016 à 20h00

ORDRE DU JOUR

Ouverture

Nomination d'un secrétaire de séance

A/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016

B/ Informations au Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre récemment, en vertu de la délibération prise par l'Assemblée Municipale donnant délégations au Maire, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	En date du	Objet	Montant
16-45	21/09/2016	Convention de mise à disposition de l'auditorium des Maisonnettes à l'amicale des anciens cimentiers Gargenville Guerville pour l'organisation de deux représentations d'un dialogue entre orgue de barbarie et un trio baroque. La convention est conclue du mardi 11 octobre 2016 à 14h00 jusqu'au dimanche 16 octobre 2016 après démontage et remise en état de la salle.	Les locaux sont mis à disposition de l'amicale des anciens cimentiers Gargenville Guerville à titre gracieux
16-46	06/10/2016	Bail de location d'un logement de Type F2 situé au 12 Rue Pierre André (rez de chaussée) à Gargenville, à compter du 15 Octobre 2015.	338,01 € mensuels (indexables)
16-47	06/10/2016	Bail de location à titre précaire et révocable en vue de la location d'un appartement meublé, pour une période de trois mois renouvelable, à compter du 1er Octobre 2016. Location d'un logement de Type F4 sis au 23 Rue des Prés l'Abbé (2ème étage, logement de secours) à Gargenville.	500,94 € mensuels indexables
16-48	18/10/2016	Bail de location d'un logement de Type Studio situé au 12 Rue Pierre André, Résidence M. Michon, 1er étage A (appartement n° 07) à Gargenville, à compter du 15 Octobre 2016.	386,96 € mensuels (indexables)
16-49	03/11/2016	Convention relative à une mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseil en prévention des risques professionnels au sein de la commune de Gargenville. L'intervention du CIG portera sur une assistance et le conseil dans une démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Cette convention prend effet à compter de sa date de retour au C.I.G et est établie pour une durée de 3 ans.	70 €/heure de travail accompli pour les communes affiliées de 5.001 à 10. 000 habitants. Le tarif est fixé chaque année

N°	En date du	Objet	Montant
16-50	10/11/2016	Convention de partenariat avec l'association Blues sur Seine pour la 18ème édition du Festival Blues sur Seine du 4 au 19 novembre 2016 pour l'organisation : - D'un atelier musical à l'harmonica à l'école Corneille par David Chamuleau de septembre à novembre : 6 séances d'une heure. - Deux représentations du concert tout public de Nirek Mokar aux Maisonnettes de Gargenville le dimanche 13 novembre 2016 à 17h et 20h30. - Une rencontre musicale de Rotor Jambreks à la Bibliothèque de Gargenville le mardi 15 novembre 2016 à 21h.	La ville de Gargenville a apporté un soutien financier sous forme d'une subvention à l'association pour un montant de 3.500 € TTC. Les frais d'organisation sont pris en charge par l'association Blues sur Seine
16-51	14/11/2016	Attribution d'un MAPA au cabinet d'architecture FIRON pour la maîtrise d'œuvre pour la conception des VRD d'un centre technique municipal. Le délai d'exécution du marché est de 10 mois	Missions de base : 42.313,95 € HT Missions complémentaires OPC : 2.227,05 € HT Total : 44.541 € HT
16-52	14/11/2016	Contrat de cession avec la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise et l'association Blues sur Seine pour la 18ème édition du Festival Blues sur Seine pour l'organisation d'une rencontre musicale de Rotor Jambreks à la bibliothèque de Gargenville le 15 novembre 2016 à 20h30.	L'association Blues sur Seine s'engage à organiser la rencontre musicale et en assurer la promotion. La bibliothèque de Gargenville s'engage à mettre à disposition le lieu de représentation. La Communauté Urbaine s'engage à verser à l'association en contrepartie de la prestation la somme de 600 € TTC
16-53	29/11/2016	Attribution d'un MAPA à la Société "MAJUSCULE DIRECT" pour les fournitures de bureau à compter du 04/11/2016.	Le marché est attribué pour un an avec tacite reconduction de trois fois maximum, sans pouvoir excéder 4 ans.
16-54	29/11/2016	Attribution d'un MAPA à la Société MACAULEY QUENOUILLE pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP consécutifs à l'ADAP.	COUT GLOBAL : 65.501,98 € HT
16-55	05/12/2016	Contrat de prestation avec la compagnie Compas Austral pour une représentation du spectacle, "le petit scientifique de Noël" le 9 décembre 2016 à 20h00 à la Médiathèque Paul Valéry, à Gargenville	COUT GLOBAL : 650 € TTC
16-56	05/12/2016	Avenant n° 01 au bail de location du 06 Octobre 2016. Prolongation de la durée d'occupation du logement de secours situé au 23 Rue des Prés l'Abbé (2ème étage) par rapport à la durée temporaire prévue dans le bail. Période initiale de trois mois du 1er Octobre 2016 au 31 Décembre 2016. Délai supplémentaire de trois mois : du 1er Janvier 2017 au 31 Mars 2017.	
16-57	05/12/2016	Bail de location d'un logement de Type F3 sis au 23 Rue des Prés l'Abbé (1er étage) à Gargenville, à compter du 1er Décembre 2016.	459,96 € mensuels indexables
16-58	05/12/2016	Maintenance du logiciel ATAL II. La Société BERGER LEVRAULT intervient pour assurer l'assistance et la maintenance du logiciel du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019. Pendant cette durée, la commune peut renoncer au bénéfice de ce contrat pour l'année civile suivante sous réserve d'en aviser le Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31 octobre de l'année civile en cours.	COUT GLOBAL : 1.814,40 € TTC/an

N°	En date du	Objet	Montant
16-59	05/12/2016	Contrat de maintenance des logiciels SIECLE : gestion de l'état civil, et SUFFRAGE : gestion des élections politiques. La société "Logitud" intervient pour assurer l'assistance et la maintenance des logiciels du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.	COUT GLOBAL : 995,29 € TTC pour un an
16-60	05/12/2016	Contrat de maintenance d'hébergement des applications AXEL, Portail familles et ses composants avec la société TEAMNET. Le contrat prendra effet le 1er janvier 2017, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2017. Il est ensuite renouvelable tacitement chaque année, à moins que l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis écrit d'au moins trois mois avant l'échéance annuelle, le résilie par lettre recommandée avec accusé de réception. La durée du présent contrat ne pourra en aucun cas excéder 5 ans.	COUT GLOBAL : 3.352,06 € TTC/an
16-61	06/12/2016	Contrat de prêt avec le Crédit Agricole Ile de France sur le budget de la Ville. Afin d'assurer le financement des opérations inscrites au budget primitif de la ville pour l'exercice 2016 en section d'investissement, un emprunt sur 20 ans, avec une périodicité annuelle, à taux fixe de 1,02 % est souscrit.	Montant de 3.875.000 €. Amortissement du capital constant Commission : 3.875 €. Remboursement anticipé possible avec une indemnité actuarielle.
16-62	07/12/2016	Avenant n° 1 avec la société 3DI pour le marché de dératization des réseaux d'assainissement. Le marché arrive à échéance le 31/01/2019. Le présent avenant a pour objet de prendre acte, à partir du 1er janvier 2017, de la fin de la convention de gestion du service de voirie passée entre la CU GPS&O et la commune et ayant pour conséquence la pleine reprise de l'exercice de la compétence par la CU GPS&O au 1er janvier 2017. Ainsi, le marché de "dératization des réseaux d'assainissement" est transféré à la CU GPS&O qui aura en charge la poursuite de son exécution financière jusqu'au terme du marché et dans les conditions techniques et financières initialement contractualisées.	Le présent avenant n'entraîne aucune augmentation du montant initial du marché.
16-63	07/12/2016	Convention de Formation Professionnelle. Formation de Sauveteur Secouriste du Travail - Double session avec la société DEVHOM.	COUT GLOBAL : 1.936 € TTC
16-64	07/12/2016	Avenant n° 1 avec la société LUMIPLAN VILLE pour le marché de "maintenance du panneau lumineux et du logiciel". Le marché arrive à échéance le 23/11/2019. Le présent avenant a pour objet de prendre acte, à partir du 1er janvier 2017, de la fin de la convention de gestion du service de voirie passée entre la CU GPS&O et la commune et ayant pour conséquence la pleine reprise de l'exercice de la compétence par la CU GPS&O au 1er janvier 2017. Ainsi, le marché de "maintenance du panneau lumineux et du logiciel" est transféré à la CU GPS&O qui aura en charge la poursuite de son exécution financière jusqu'au terme du marché et dans les conditions techniques et financières initialement contractualisées.	Le présent avenant n'entraîne aucune augmentation du montant initial du marché.

N°	En date du	Objet	Montant
16-65	07/12/2016	Avenant n° 1 avec la société SAML pour le marché de "maintenance de la balayeuse". Le marché est établi le temps de la durée de vie du véhicule. Le présent avenant a pour objet de prendre acte, à partir du 1er janvier 2017, de la fin de la convention de gestion du service de voirie passée entre la CU GPS&O et la commune et ayant pour conséquence la pleine reprise de l'exercice de la compétence par la CU GPS&O au 1er janvier 2017. Ainsi, le marché de "maintenance de la balayeuse" est transféré à la CU GPS&O qui aura en charge la poursuite de son exécution financière jusqu'au terme du marché et dans les conditions techniques et financières initialement contractualisées.	Le présent avenant n'entraîne aucune augmentation du montant initial du marché.
16-66	07/12/2016	Avenant n° 1 avec la société Terre et Arbres pour le marché de "travaux d'élagage et d'abattage d'arbres". Le marché arrive à échéance le 16/02/2017. Le présent avenant a pour objet de prendre acte, à partir du 1er janvier 2017, de la fin de la convention de gestion du service de voirie passée entre la CU GPS&O et la commune et ayant pour conséquence la pleine reprise de l'exercice de la compétence par la CU GPS&O au 1er janvier 2017. Ainsi, le marché de "travaux d'élagage et d'abattage d'arbres" est transféré à la CU GPS&O qui aura en charge la poursuite de son exécution financière jusqu'au terme du marché et dans les conditions techniques et financières initialement contractualisées.	Le présent avenant n'entraîne aucune augmentation du montant initial du marché.

C/ Notes de synthèse

- 1 - Maison des Arts et de la Créativité - Tarifs de l'atelier « Théâtre d'improvisation »
- 2 - Vente de CD et de livres sur la régie « Actions Culturelles »
- 3 - Application d'un tarif de location de salle spécifique pour la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 4 - Application d'un tarif de location de salle spécifique pour une association extra-muros à but caritatif
- 5 - Admission en non-valeur - Budget Ville n° 1 (surendettement)
- 6 - Admission en non-valeur - Budget Ville n° 2
- 7 - Acquisition d'une parcelle Rue du Moulin à Vent
- 8 - Acquisition d'une parcelle Rue des Longues Raies - Indemnités d'éviction
- 9 - Classement du chemin rural n° 82 en voie communale
- 10 - Décision Modificative n° 3 sur le budget de la ville
- 11 - Avenant N° 1 sur le marché « fourniture, installation, entretien, maintenance et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires » avec le rajout de prestations
- 12 - Transfert des marchés « maintenance et travaux sur les installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore dans le cadre d'un contrat de performance énergétique », « entretien et maintenance des espaces verts, libres et surfaces sportives de la ville », et « fourniture, installation, entretien, maintenance et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires » à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 13 - Mise à disposition des immobilisations nécessaires à l'exercice des compétences transférées à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 14 - Autorisation donnée au Maire de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme au nom de la Commune
- 15 - Résiliation convention EPF IF - Cité Henri Chausson

- 16 - Approbation d'une convention de coopération pour la viabilité hivernale sur le territoire de la commune, avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 17 - Convention de coopération avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines
- 18 - Approbation du règlement intérieur du Conseil des Sages
- 19 - Création de deux postes de Conseillers Municipaux Délégués
- 20 - Election des Conseillers Municipaux Délégués
- 21 - Indemnités de fonction des Conseillers Municipaux Délégués
- 22 - Désignation d'un représentant de la commune au Syndicat Des Copropriétaires du Château d'Hanneucourt
- 23 - Nomination d'un référent du Patrimoine Bâti au sein du Parc Naturel Régional du Vexin français
- 24 - Rapport d'activité 2015 du Syndicat d'Energie des Yvelines
- 25 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2015
- 26 - Annulation de la délibération n° 92E177 du 28 juillet 1992
- 27 - Modification du tableau des effectifs

Fait à Gargenville, le 12 décembre 2016

Affiché, le 13 décembre 2016

Le Maire
Jean LEMAIRE



Le Maire
Jean LEMAIRE

